

Lettre du citoyen Gromas, ancien capitaine, par laquelle il transmet à la Convention sa croix de Saint-Louis ; elle est ainsi conçue :

Gerberoy, ce 3 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyen Président,

J'envoie à la Convention nationale ma croix de Saint-Louis, que mon grand âge et mes infirmités m'ont empêché de pouvoir remettre moi-même.

J'ai cinquante-cinq ans de service sans interruption puisque je commande encore en chef de bataillon de mon canton. Je n'ai pas eu cette décoration par faveur, étant né dans la classe plébéienne et que j'étais officier de fortune. Je n'aurais d'autre désir, à présent, si mon âge me le permettait, que de verser la dernière goutte de mon sang pour la destruction des tyrans, le bonheur de ma patrie et le maintien de notre Constitution républicaine.

Je suis, citoyen Président votre concitoyen.

Gromas.